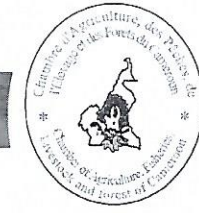


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PECHES, DE
L'ELEVAGE ET DES FORETS DU CAMEROUN



CAPEF

REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace-Work-Fatherland

CHAMBER OF AGRICULTURE, FISHERIES,
LIVESTOCK AND FORESTS OF CAMEROON

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

002_00.0...1 AONO/CAPEF/ CIPM/2026 DU 19 MAI 2026
POUR LA REHABILITATION DE LA DELEGATION REGIONALE DE LA CAPEF POUR LA REGION DU SUD :
Phase - 01 des travaux.

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Président de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun (CAPEF) lance un Appel d'Offres National Ouvert (AONO) pour la réhabilitation de la Délégation Régionale de la CAPEF pour la région du sud : Phase - 01 des travaux.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent notamment :

- ETAPE 1 : TRAVAUX PRELIMINAIRES
- ETAPE 2 : TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE MAÇONNERIE
- ETAPE 3 : TRAVAUX D'ETANCHEITE
- ETAPE 4 : TRAVAUX DE MENUISERIE BOIS ET ALUMINIUM
- ETAPE 5 : TRAVAUX DE PLOMBERIE
- ETAPE 6 : TRAVAUX D'ELECTRICITE
- ETAPE 7 : TRAVAUX DE PEINTURE
- ETAPE 8 : TRAVAUX DE REVETEMENT
- ETAPE 9 : TRAVAUX DE CLOTURE

3. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de quatre (04) mois.

4. ALLOTISSEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués d'un (01) seul lot.

5. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue des études préalables est de trente millions (30 000 000) FCFA TTC.

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises citoyennes de Droit camerounais installées au Cameroun, justifiant des compétences dans les domaines relatifs à l'objet.

7. FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget d'Investissement Public de la CAPEF

au titre de l'exercice 2026, ligne d'imputation budgétaire : **60 3.02.02.01. 330030. 23120.**

8. MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est la soumission en ligne.

9. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **six cent mille (600 000) FCFA.**, acquittée à la main délivrée la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres. Cette caution doit être timbrée et accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC). L'absence de la caution de soumission, timbrée et assortie du récépissé délivré par la CDEC entraînera le rejet pur et simple de l'offre. De plus, une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, au Service des Marchés Publics de la CAPEF, sis à « place PARC REPIQUET », BP 287 Yaoundé, CAPEF Tél : 222 22 20 17 ; Fax : 222 23 09 77, dès publication du présent Avis.

Ledit Dossier d'Appel d'Offres peut également être consulté sur le site internet de l'ARMP : www.armp.cm, au niveau de la plateforme COLEPS du MINMAP.

11. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

La version physique du Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenue au Service des Marchés Publics de la CAPEF, sis à « place PARC REPIQUET », BP 287 Yaoundé, CAPEF, Tél : 222 22 20 17 ; Fax 222 23 09 77, dès publication du présent avis, moyennant paiement d'un montant non remboursable des frais d'acquisition du DAO de 50 000 (cinquante mille) francs CFA payable dans le Compte Spécial CAS – ARMP ouvert dans les Agences BICEC.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. REMISE DES OFFRES

a) Mode de soumission en ligne

Les offres sont établies en français ou en anglais.

Les offres devront être transmises par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **25 JUN 2026** à **12** heures.

Sous peine de rejet, et dans le même délai sus-indiqué, une copie de sauvegarde des offres enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », ainsi que la version physique de la caution de soumission accompagnée du récépissé délivré par la CDEC. Le pli devra être déposé sur décharge et portera la mention :



0.001 / AONO/CAPEF/ CIPM/2026 DU 1.9 MAI 2026

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
RELATIF REHABILITATION DE LA DELEGATION REGIONALE DE LA CAPEF POUR LA REGION DU SUD :
Phase - 01 des travaux
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et heure limite de dépôt des offres ne seront pas reçues.

b) Taille et format des fichiers

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme COLEPS et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour le Dossier Administratif ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13. RECEVABILITE DES OFFRES

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des dossiers différents.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis non conformes au mode de soumission en ligne ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC), entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission non timbrée, non accompagnée du récépissé de la CDEC ou n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un (01) temps et aura lieu le **25 JUIN 2026** à **13 h 00** min, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) de la CAPEF (sise à « place PARC REPIQUET), en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

15. Critères d'évaluation

15.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels.

Il s'agit notamment :



- de l'absence de la version physique du cautionnement de soumission, timbrée et accompagnée du récépissé de la CDEC, à l'ouverture des plis;
- de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- non-obtention de 70 % des critères essentiels, soit la non-validation de **deux (02) critères essentiels** sur **quatre (04)** sur la base d'une évaluation binaire ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ;
- absence de preuve de la capacité financière de neuf millions de francs CFA (9 000 000 FCFA);
- du non-respect du format de fichier des offres ;
- de l'absence de la copie de sauvegarde ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE et SDPU) ;
- de l'absence des preuves d'acceptation des conditions du marché ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.

15.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres sera binaire (**oui/non**) et se fera sur la base des critères suivants :

N°	CRITERES	NOTE
I	Références du soumissionnaire	Oui
II	Moyens matériels	Oui
III	Moyens humains	Oui
IV	Méthodologie et planning d'exécution des travaux	Oui
	TOTAL	4 Oui/4

16. ATTRIBUTION

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui disposera des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont la proposition financière aura été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

17. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **cent vingt (90) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à au Service des Marchés Publics

de la CAPEF, sis à « place PARC REPIQUET », BP 287 Yaoundé, CAPEF, Tél : 222 22 20 17 ; Fax 222 23 09 77.

19. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 5725 /699370748 ou le MO/MOD, au numéro : 222 22 20 17.

Fait à Yaoundé, le **19 JUIN 2026**,

L'AUTORITE CONTRACTANTE

Copies:

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour insertion au JDM) ;
- Présidente/CIPM (pour information) ;
- Affichage (pour information) ;
- Services des Marchés Publics (pour archivage).

LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE,
DES PECHES, DE L'ELEVAGE ET DES FORETS
DU CAMEROUN
« MAITRE D'OUVRAGE »



By